

ment comme un bouffon, dans le moment. Il ne respecte aucunement le Règlement de la Chambre et, pour faire le «fin-fin», il veut passer son temps à attaquer le Ralliement créditiste. Le député de Matane sait que nous pouvons le rencontrer n'importe où, parce que des gars de son espèce, on peut prendre ça à la centaine.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'Ordre, s'il vous plaît. Comme je l'ai signalé au député de Matane, il est quelquefois difficile d'appliquer la règle de la pertinence. Tout d'abord, la présidence doit respecter le droit des députés d'exprimer leurs opinions, et on doit entendre celles-ci avant de juger si elles sont pertinentes ou non. A ce moment-là, il est parfois évident à d'autres députés que les remarques ne sont plus pertinentes. La présidence essaie dans la mesure du possible d'appliquer la règle en toute impartialité à chaque député. A mon avis, il est dans l'intérêt de l'application de la règle de pertinence que les députés s'en tiennent à l'objet du débat.

[Français]

M. De Bané: Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux vous dire, c'est que ce n'est pas le député de Témiscamingue (M. Caouette), les députés de Hitler et de Mussolini, qui vont venir nous apprendre les règles de la démocratie.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens à signaler de nouveau au député de Matane que le Règlement et les commentaires énoncent, en termes nets, que toute remarque doit être pertinente. Je me demande si, en continuant ainsi, nous ferons progresser l'examen du projet de loi à l'étude. Je ne pourrai pas rappeler le député à l'ordre indéfiniment.

[Français]

M. De Bané: Cette minorité est en train...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous en prie.

[Français]

M. De Bané: Monsieur l'Orateur, je vais parler spécifiquement de l'amendement à l'étude aujourd'hui, mais je ne peux pas m'empêcher non seulement de traiter de l'amendement, mais des arguments qui viennent d'être apportés à son appui par le Ralliement créditiste. Et c'est dans cet esprit qu'avant d'arriver à ce point spécifique, je me dois de dire que le Ralliement créditiste est en train de bloquer les travaux de la Chambre, après avoir essayé d'obtenir l'appui du peuple, qu'il n'a pas obtenu aux dernières élections.

Je vous rappelle que dans la circonscription de Matane, il n'a pas obtenu 10 p. 100 des voix et que nous avons fait toute la campagne sur cette question d'avortement. Et il a été battu là-dessus...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est la troisième fois, sauf erreur, que je signale au député que la règle relative à la pertinence est très précise. Les députés doivent s'en tenir à l'amendement. Je compte appliquer cet article du Règlement aussi rigoureusement que possible. Je tiens aussi à signaler au député que, si je lui permets de poursuivre dans la même veine, il me faudra aussi le permettre aux autres. Ce serait alors le désordre à la Chambre, alors que j'ai pour mission de maintenir l'ordre. Le député doit se borner à parler de l'amendement précis dont nous sommes saisis. La règle de la pertinence s'applique tout aussi bien à lui qu'aux autres députés, et je me propose aussi de l'appliquer aux autres.

● (4.40 p.m.)

[Français]

M. De Bané: Monsieur l'Orateur, je vous félicite de la sagacité et de l'impartialité avec lesquelles vous présidez les délibérations de la Chambre.

Quant à l'amendement que nous sommes en train d'étudier, il est encore une fois, grâce à une fiction juridique, la répétition de la motion qui a été rejetée, cet après-midi, par 90 p. 100 des députés.

Monsieur l'Orateur, que cherche le Ralliement créditiste par cet amendement? Nous venons d'écouter le député de Beauce (M. Rodrigue) nous répéter des platitudes, des niaiseries, des idioties, alors que le projet de loi est la première tentative visant à réglementer l'avortement thérapeutique au Canada. Jamais un médecin qui a pratiqué un avortement thérapeutique au Canada depuis 100 ans n'a été poursuivi. Pour une fois, on essaie de réglementer enfin ce sujet épineux.

En vertu du système démocratique, c'est-à-dire en vertu de l'égalité des hommes, je respecte l'opinion du député de Beauce, puisque personne n'a le droit d'imposer son opinion à autrui. Mais lorsqu'une minorité essaie, depuis 19 jours, avec des amendements comme celui d'aujourd'hui, qui est une répétition de celui d'hier, d'imposer ses vues, je dis que ces gens-là essaient d'exercer une tyrannie de la minorité sur la majorité. Et je plains le jour où ces disciples de Hitler et de Mussolini auraient la majorité, car on voit comment ils agissent, tout en n'étant qu'une minorité aujourd'hui.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, vous avez rappelé l'honorable député à l'ordre au moins quatre fois et il a